

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 617 385**

②1 N° d'enregistrement national :

**87 09421**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : A 47 F 1/12.

⑫

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 2 juillet 1987.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 1 du 6 janvier 1989.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DE  
NORMANDIE, Société à Responsabilité limitée et MI-  
ZOULE Henri. — FR.

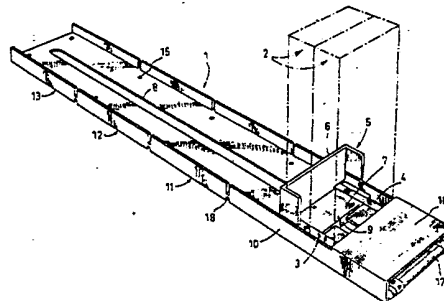
⑦2 Inventeur(s) : Henri Mizoule.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Beau de Loménie.

⑤4 Dispositif modulable de présentation et de distribution automatique d'articles.

⑤7 Dispositif modulable de présentation et de distribution automatique d'articles comprenant un élément de support horizontal d'articles, un organe mobile de calage combiné à des moyens de déplacement horizontal linéaire, caractérisé en ce que ledit élément de support est constitué d'au moins une bande élastique 3, 4 extensible permettant l'avance progressive et freinée des articles par rappel en contact de frottement de ladite bande élastique en fonction du poids desdits articles.



R 2 617 385 - A1

Dispositif modulable de présentation et de distribution automatique d'articles.

La présente invention concerne un dispositif modulable de présentation et de distribution automatique d'articles.

5 Les commerçants ont toujours déployé de gros efforts de présentation pour les articles dans leurs points de vente, que ce soit en grande surface ou en boutique.

Dans les grandes surfaces où le client est amené à choisir et à prendre lui-même les produits qui l'intéressent, la disposition, la présentation et l'accessibilité des articles dans les rayons sont des facteurs de vente très importants.

10 Ainsi, la plupart des produits de grande consommation sont-ils soigneusement rangés pour être visibles et être saisissables facilement par les consommateurs.

15 De nombreuses solutions techniques ont déjà été apportées aux problèmes de présentation et de rangement telles que, par exemple, les distributeurs automatiques qui permettent au moyen de dispositifs à ressorts de mettre facilement les produits à la portée du client. Mais ces dispositifs sont souvent compliqués et encombrants.

20 Par ailleurs, il existe déjà des présentoirs à tiroir actionné par des dispositifs à ressorts à boudin ou à lames.

25 Cependant de tels présentoirs sont onéreux, fragiles, encombrants, peu fiables et posent des problèmes de coincement lors du déplacement des boîtes d'articles.

La présente invention permet de résoudre ces problèmes pour la première fois de manière satisfaisante en proposant un dispositif modulable de présentation et de distribution automatique d'articles comprenant un élément de support horizontal d'articles, un organe mobile de calage combiné à des moyens de déplacement horizontal linéaire, caractérisé en ce que ledit élément de support est constitué d'au moins une bande élastique 3,4.

extensible permettant l'avance progressive et freinée des articles par rappel en contact de frottement de ladite bande élastique en fonction du poids desdits articles.

5 Selon la présente invention, ladite bande élastique joue également le rôle de moyen de déplacement horizontal linéaire dudit organe mobile de calage.

10 Le dispositif de l'invention est simple donc peu coûteux et très fiable ; il permet l'enlèvement facile d'un ou plusieurs articles d'un lot donné sans provoquer la chute de ceux qui restent.

Par ailleurs, les bandes élastiques permettent une avance régulière et sans coincement des articles jusqu'à l'avant du dispositif de présentation.

15 L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre accompagnée des dessins annexés sur lesquels :

La figure 1 est une vue en perspective du dispositif de l'invention.

20 Les figures 2 et 3 sont respectivement une élévation en coupe et une vue de dessus du dispositif de la figure 1, et

Les figures 4 et 5 sont des coupes suivant IV-VI et V-V.

25 Selon le mode de réalisation des figures 1 à 5, le dispositif de l'invention comporte une glissière 1 à segments prédécoupés 11, 12, 13 .. afin de lui donner par rupture desdits segments une longueur correspondant à la profondeur des différents rayons.

30 La glissière 1 est ensuite approvisionnée avec un lot d'articles 2 qui est placé sur un élément de support constitué par les bandes élastiques extensibles 3, 4 et maintenu en place par pression au moyen du chariot 5 rappelé vers l'avant de la glissière 1 par lesdites bandes 3, 4.

35 Le chariot 5 est conformé en équerre avec une partie verticale 6 en appui sur le dos et les faces latérales du dernier article 2 du lot et une partie horizontale 7 sur laquelle repose la base de ce même article.

Afin d'adapter au mieux le dispositif aux articles, il est prévu d'ajuster les dimensions du chariot 5 et les caractéristiques des bandes élastiques extensibles 3, 4 en fonction de la forme et du poids des articles à placer dans la glissière 1.

Le mode d'avancement des articles est fonction des caractéristiques des bandes élastiques. Ainsi, la vitesse d'avancement dépendra étroitement de la force de rappel des bandes élastiques.

Le chariot 5 est retenu verticalement et guidé horizontalement dans la glissière 1 au moyen d'une rainure centrale longitudinale 8 dans laquelle est engagé un sabot 9 en forme de T inversé s'étendant vers le bas et solidaire du chariot 5. Les rebords latéraux 10 contribuent également au maintien et au guidage des articles dans la glissière 1.

Lors de la prise d'un article sur le devant du dispositif, il se produit un relâchement de la tension des bandes élastiques extensibles 3, 4 qui provoque le rappel du chariot 5 et le déplacement des autres articles poussés par le chariot 5 vers l'avant de la glissière 1. Cette translation des articles est un mouvement régulier sans accélération importante trouvant son origine dans le rétrécissement des bandes qui jouent ainsi à la fois le rôle de bandes transporteuses et de moyen de déplacement du chariot 5. En position de chargement les bandes élastiques sont en contact de frottement avec la glissière.

Il en résulte lors de l'avance des articles, un freinage progressif qui empêche leur projection brutale vers l'avant.

Selon le poids des articles, la force de rappel sera donc plus ou moins grande.

Après rupture d'un ou plusieurs segments 11, 12, 13 .., au niveau des encoches prédécoupées 18, on obtient un dispositif de longueur plus ou moins courte, adaptable à divers rayons.

Le réglage de la tension des bandes 3, 4 s'effectue, par exemple, en les coupant en fonction de la longueur de la

glissière 1 et en les fixant au moyen d'une barrette de fixation 14 montée de façon amovible (par exemple par encliquetage) en dessous de la glissière 1 et sur laquelle sont accrochées les bandes 3,4. Sur le fond de la glissière sont ménagées à intervalles réguliers des ouvertures 15 qui servent à la fixation de la barrette 14.

Selon un autre mode de réalisation, on peut utiliser une seule bande élastique extensible mais de largeur plus importante fixée par exemple à l'avant de la glissière 1.

A l'avant, la glissière 1 est recouverte d'un capot 16 formant butée d'arrêt pour le lot d'articles et sous lequel passent les bandes 3, 4 qui vont coulisser sur un élément cylindrique 17 avant de se diriger vers la barrette de fixation 14 située sous la glissière 1.

Cette butée a éventuellement une longueur suffisante pour permettre la repose d'un article remis en rayon par le consommateur.

## RENDICATIONS

1. Dispositif modulable de présentation et de distribution automatique d'articles comprenant un élément de support horizontal d'articles, un organe mobile de calage combiné à des  
5 moyens de déplacement horizontal linéaire, caractérisé en ce que ledit élément de support est constitué d'au moins une bande élastique (3,4) extensible permettant l'avance progressive et freinée des articles par rappel en contact de frottement de ladite bande élastique en fonction du poids desdits articles.
- 10 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdites bandes élastiques (3,4) jouent également le rôle de moyen de déplacement horizontal linéaire dudit organe mobile de calage.
- 15 3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'organe mobile de calage est constitué d'un chariot (5) en équerre pourvu d'un sabot (9) de guidage horizontal linéaire et de retenue verticale.

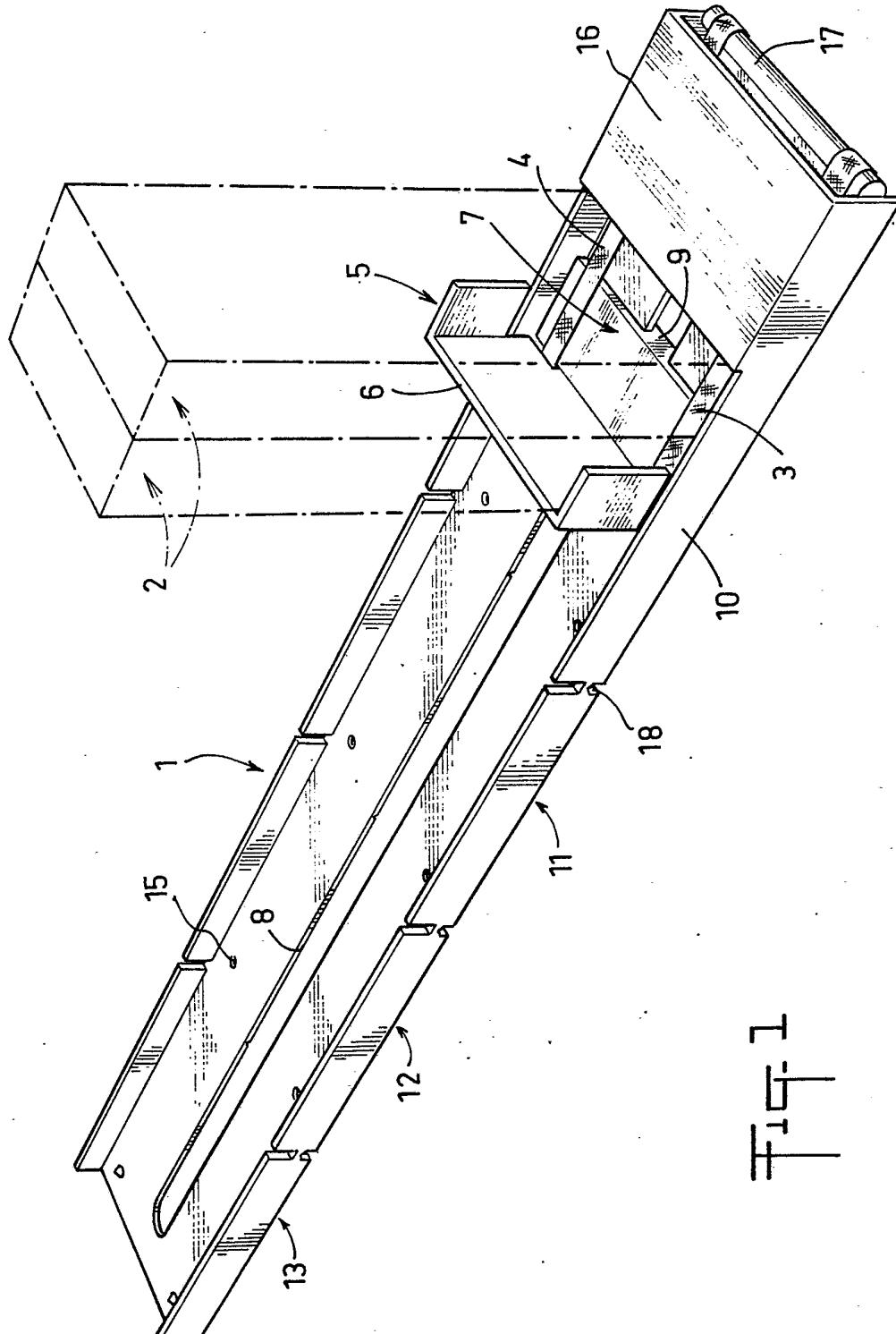


Fig. 1

Fig. 2

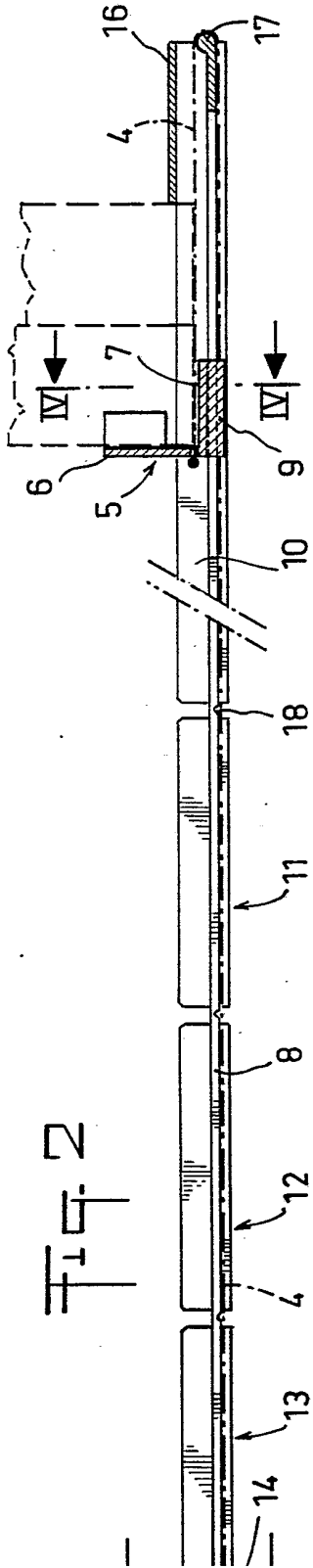


Fig. 3

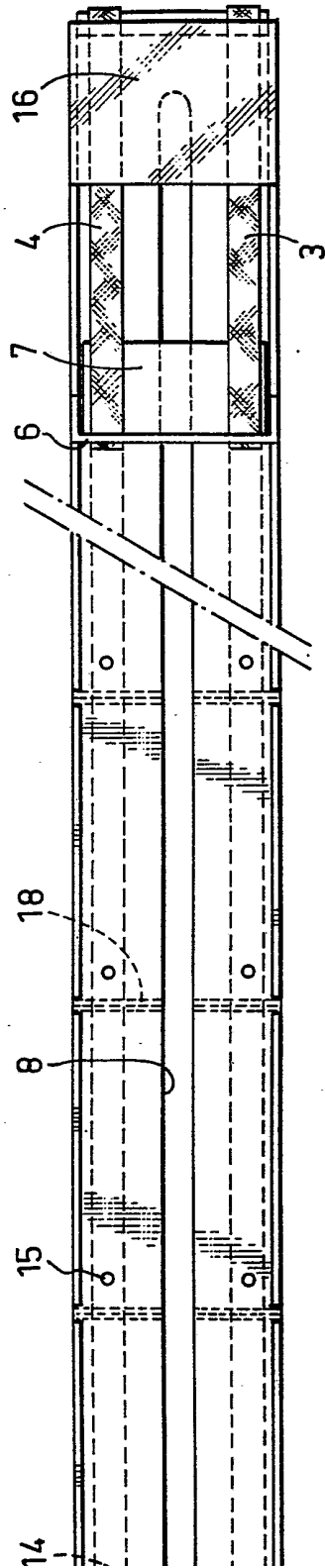




Fig-4

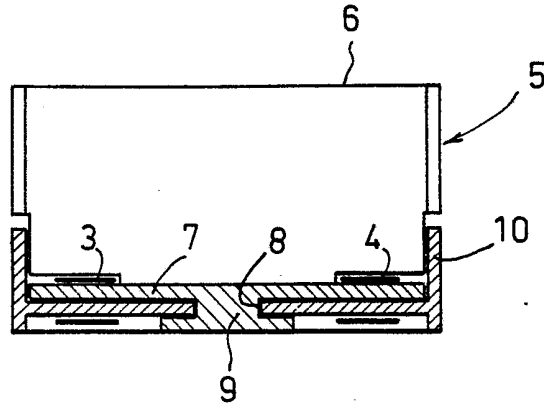


Fig-5

